
	<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DU NORD</b></p> <p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE MONS EN PÉVÈLE</b>  <b>230 rue du Moulin</b>  <b>59246 MONS EN PEVELE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT du PROCES VERBAL</b>  <b>des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 23/04/2026  Reçu en préfecture le 23/04/2026  Publié le  ID : 059-215904111-20260416-2026_21-DE</p> 
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19  Présents : 13  Absents représentés : 3  Absents non représentés : 1  Votants : 16</p> <p><b><u>DELIBERATION</u></b>  <b><u>2026-21</u></b></p>	<p>L'an deux mil VINGT SIX  Le SEIZE AVRIL à 19H00  Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p><b>Etaient absents :</b> Mr DELANNOY Michel</p> <p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

## FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La commune de Mons-en-Pévèle a adopté le CFU en 2025 pour production en 2026. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent **1 919 094.32€** en recettes, **1 509 769.34€** en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de **409 324.98€**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à **740 910.74€** et les dépenses à **938 126.28€**, soit un résultat déficitaire de la section de **- 197 215.54€**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 919 094.32	Recettes	740 910.74
Dépenses	1 509 769.34	Dépenses	938 126.28
<b>Excédent</b>	<b>409 324.98</b>	<b>Excédent</b>	<b>-197 215.54</b>
Excédent reporté	395 315.87	Excédent reporté	254 273.37
<b>Résultat de clôture</b>	<b>804 640.85</b>	<b>Résultat de clôture</b>	<b>57 057.83</b>

Le conseil municipal, Madame RUBY, adjointe entendue à la majorité des membres présents et représentés, DECIDE

d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025

par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 16 VOTANTS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

**Le Maire**

**Sylvain PEREZ**

